



www.ifebenelux.com

“ JEUDI 28 OCTOBRE 2010 ■ NOVOTEL KIRCHBERG ■ LUXEMBOURG

RÉMUNÉRATIONS DES CADRES ET DES DIRIGEANTS

-100 € HT

de réduction pour toute
inscription reçue avant
le 8 juillet 2010

L'impact de la circulaire CSSF 10/437 ”

Journée animée par

Intervenants

Guy Castegnaro
**CASTEGNARO CABINET
D'AVOCATS
MEMBRE DE IUS LABORIS**
Bernhard Dedenbach
BD ASSOCIATES
Marielle Stevenot
NOBLE & SCHEIDECKER
Claude Poncelet
KPMG TAX
Denis Van den Bulke
VANDENBULKE AVOCATS

- Analysez les conséquences des nouvelles politiques de rémunération dans le secteur financier
- Appliquez les nouvelles règles dans un contexte de bonne gouvernance d'entreprise
- Délimitez le cadre fiscal et social du salary-split et des equity incentives

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER À

Renseignements programme :

Anne Van der Elst
avanderelst@efe.fr

Renseignements inscriptions :

IFE BENELUX - ifebenelux@ifexecutives.com
Rue de la Science, 4 - 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 15
Fax : +32 (0)2 534 89 81

- OUI**, je m'inscris à la formation "Rémunérations des cadres et dirigeants" (code 26192) du 28 octobre 2010

Participation (+ 3 % TVA) : 850 € HT

- OUI**, je m'inscris avant le 8 juillet 2010 et je bénéficie de 100 € HT de réduction

Nom :
 Prénom :
 Fonction :
 Société :
 Secteur d'activité :
 N° TVA :
 Adresse :

 Tél. :
 Fax :
 e-mail* :

* Indispensable pour recevoir votre convocation

26192 F1



Rémunérations des cadres et des dirigeants

JEUDI 28 OCTOBRE 2010



À qui s'adresse cette formation ?

- Directeurs des ressources humaines
- Compensation & Benefits Managers
- Responsables rémunération
- Directeurs financiers
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et secrétaires généraux
- Avocats spécialisés
- Conseils fiscaux
- Consultants spécialisés
- ... et leurs collaborateurs

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Faire le point sur les nouvelles règles et tendances en matière de rémunération des cadres et dirigeants
- Maîtriser les contraintes juridiques, sociales et fiscales de la gestion des rémunérations
- Tirer le meilleur parti des equity incentives et du salary split à l'international

Quelle est la méthode de travail ?

- Un contact direct et privilégié avec des experts sélectionnés pour leurs compétences
- Des exposés réalisés avec une approche pragmatique
- La remise d'une documentation spécialement élaborée pour la formation

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Allocution d'ouverture*

9h15 **L'avenir des rémunérations des cadres et des dirigeants**

10h15 **Les conséquences au niveau juridique pour les contrats en cours**

- Comment adapter les contrats de travail en cours ?
- La modification de plein droit des conditions de rémunération
- La modification par consentement mutuel
- La modification unilatérale à l'initiative de l'employeur
- Quel sont les droits des représentants des travailleurs dans ce contexte ?

Guy Castegnaro

Avocat à la Cour

CASTEGNARO CABINET D'AVOCATS
MEMBRE DE IUS LABORIS

11h15 *Pause-café*

11h30 **Les nouvelles règles de rémunérations dans le cadre d'un contexte de bonne gouvernance d'entreprise**

- Comment les mettre en place dans un contexte de gouvernance d'entreprise ?
 - Les clauses parachutes : quelles conséquences ?
 - Existe-t-il des best practices ?
- L'impact sur la compétitivité : comment être « compliant » et rester compétitif ?
- L'impact sur la perception à l'étranger de la place financière luxembourgeoise
- Comité de rémunération
 - À partir de quelle taille s'impose-t-il ?
 - Que faut-il prévoir ?

Bernhard Dedenbach

Associé

BD ASSOCIATES

12h30 *Déjeuner*

14h00 **Régime social des dirigeants : statut salarié ou statut indépendant ?**

- Le cumul de fonctions salariales et de mandats sociaux : comment structurer les différentes fonctions, quels sont les points d'attention ?

- Le nouveau règlement européen en matière de sécurité sociale : quels changements pour les dirigeants exerçant dans plusieurs pays ?
- L'affiliation au Luxembourg : quel statut ? comment jouent les plafonds de cotisations ?

Marielle Stevenot

Avocat

NOBLE & SCHEIDECKER

15h00 **Salary-split : qui peut en bénéficier ? Y a-t-il des avantages fiscaux et sociaux ? Quelles conditions réunir ?**

- Comment calculer la répartition du temps de travail entre les différents pays ?
- Quels sont les nouveaux développements en matière de sécurité sociale ?
- Où se trouvent les avantages pour l'entreprise, pour le cadre ?
- Comment s'organiser en pratique ?
- La situation particulière des frontaliers
- Qu'en est-il des régimes de salary split en Belgique, en France et en Allemagne ?

Claude Poncelet

Partner

KPMG TAX

16h00 *Pause-café*

16h15 **Equity Incentives : analyse comparée des principaux mécanismes d'intéressement des dirigeants au capital**

- L'accès immédiat des dirigeants au capital
 - Émission d'actions nouvelles avec ou sans primes d'émission
 - Attribution gratuite d'actions (« Restricted Stocks » et « Restricted Stock Units »)
 - Participation directe aux bénéfices
- L'accès différé des dirigeants au capital
 - Stock-options, phantom stocks plans, stock purchase plans, plan d'acquisition avec effet de levier
- Quel intérêt de l'entreprise de recourir à ce type de rémunération ? Quels avantages et inconvénients pour l'entreprise / les actionnaires / le salarié ?
- Comment mettre en œuvre les plans d'intéressement des maisons mères étrangères au Luxembourg ?
- Comment maintenir les avantages en cas de mobilité des travailleurs ?

Denis Van den Bulke

Avocat

VANDENBULKE AVOCATS

17h15 *Fin de la conférence*